No. 49220*

Multilateral

Declarations of Acceptance of the Obligations contained in the Charter of the United Nations - Admission of States to Membership in the United Nations in accordance with Article 4 of the Charter. Juba, 9 July 2011

Entry into force: *9 July 2011*

Authentic text: *English*

Registration with the Secretariat of the United Nations: *ex officio, 1 December 2011*

No UNTS volume number has yet been determined for this record. The Text(s) reproduced below, if attached, are the authentic texts of the agreement /action attachment as submitted for registration and publication to the Secretariat. For ease of reference they were sequentially paginated. Translations, if attached, are not final and are provided for information only.

Multilatéral

Déclarations d'acceptation des obligations contenues dans la Charte des Nations Unies - Admission d'États à l'Organisation des Nations Unies conformément à l'Article 4 de la Charte. Juba, 9 juillet 2011

Entrée en vigueur : *9 juillet 2011*

Texte authentique : *anglais*

Enregistrement auprès du Secrétariat des Nations Unies : *d'office, 1er décembre 2011*

* *Numéro de volume RTNU n'a pas encore été établie pour ce dossier. Les textes réproduits ci-dessous, s'ils sont disponibles, sont les textes authentiques de l'accord/pièce jointe d'action tel que soumises pour l'enregistrement et publication au Secrétariat. Pour référence, ils ont été présentés sous forme de la pagination consécutive. Les traductions, s'ils sont inclus, ne sont pas en form finale et sont fournies uniquement à titre d'information.*

[ENGLISH TEXT – TEXTE ANGLAIS]

"In accordance with Article 4 of the Charter of the United Nations and in compliance with Rule 58 of the provisional rules of the Security Council and Rule 134 of the rules of procedure of the General Assembly relating to the admission of new member States to the United Nations, I have the honor, on behalf of the Republic of South Sudan and its people, in my capacity as President, to submit this application for membership to this esteemed body as a full member State. The Republic of South Sudan would appreciate if you could arrange for the present letter to be submitted to the Security Council and the General Assembly for consideration as soon as practicable.

On 9 January, 2005, the Sudan People's Liberation Movement/Army signed the historic Comprehensive Peace Agreement (CPA, 2005) with the Government of the Republic of the Sudan, bringing to a close twenty-one years of conflict that had ravaged the country. The CPA, 2005 guaranteed the people of South Sudan the right of self-determination through an internationally-monitored referendum to determine their future to be held six years after the signing of the agreement. The terms of the Agreement were witnessed and supported by the United Nations, Intergovernmental Authority on Development (IGAD), Egypt, Italy, the Netherlands, Norway, the United Kingdom and Northern Ireland, the United States, the African Union, the European Union and the League of Arab States.

Beginning on 9 January 2011, the people of South Sudan participated in a referendum to determine their fate, consistent with the terms of the CPA, 2005. By an overwhelming margin of more than 98%, the people chose a peaceful separation from the Sudan, expressing their desire to establish an independent sovereign state in the South. As stipulated by the CPA, 2005, the 9 July 2011 shall witness the establishment of the Republic of South Sudan, as sovereign independent partner in the community of nations.

The Republic of South Sudan accepts the obligations contained in the Charter of the United Nations and solemnly undertakes to fulfill them. The Republic of South Sudan supports fully the United Nations and the enhancement of its role in promoting international peace, security and justice as enshrined in the principles and purposes of the Charter."

(Signed) Gen. Salva Kiir Mayardit
President of the Republic of South Sudan

[TRANSLATION – TRADUCTION]

Dans l'esprit de l'Article 4 de la Charte des Nations Unies et conformément a l'Article 58 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité ainsi qu'à l'Article 134 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale relatifs à l'admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur, au nom de la République du Soudan du Sud et de son peuple, en ma qualité de Président, de soumettre cette candidature à cet auguste organe en tant qu'État Membre à part entière. La République du Soudan du Sud vous serait obligée de bien vouloir faire en sorte que la présente lettre soit soumise au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale pour examen dès que possible.

Le 9 janvier 2005, le Mouvement/l'Armée populaire de libération du Soudan a signé l'Accord de paix global historique avec le Gouvernement de la République du Soudan, mettant fin à 21 années de conflit qui ont ravagé le pays. L'Accord de paix global garantissait au peuple du Soudan du Sud le droit à l'autodétermination grâce à l'organisation d'un référendum faisant l'objet d'un suivi international pour déterminer leur avenir, qui devait se tenir six ans après la signature de l'Accord. Les Nations Unies, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Égypte, les États-Unis d'Amérique, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Union africaine, l'Union européenne et la Ligue des États arabes étaient présents lors de la signature de l'Accord et l'ont approuvé.

À partir du 9 janvier 2011, le peuple du Soudan du Sud a participé à un référendum pour déterminer son sort, conformément aux termes de l'Accord. À une majorité écrasante de plus de 98 %, le peuple du Soudan du Sud a choisi de se séparer pacifiquement du Soudan, exprimant son désir d'établir un état souverain indépendant dans le sud. Comme stipulé par l'Accord, l'établissement de la République du Soudan du Sud en tant que partenaire indépendant souverain de la communauté des nations aura lieu le 9 juillet 2011.

La République du Soudan du Sud accepte les obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies et s'engage solennellement à s'en acquitter. La République du Soudan du Sud appuie pleinement les Nations Unies et le renforcement de son rôle dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la justice internationales tel qu'inscrit dans les principes et buts de la Charte.

(Signé) Gen. Salva Kiir Mayardit
Le Président de la République du Soudan du Sud